

	Zonage du PLUI		Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) (art L151-6 & L151-7 du C.U.)
	Prescriptions ponctuelles		Activité économique
	Éléments du paysage (arbre isolé) (art L151-19 du C.U.)		Activité économique et commerciale
	Éléments du paysage (mare) (art L151-19 du C.U.)		Équipement
	Éléments du paysage (patrimoine bâti) (art L151-19 du C.U.)		Habitat
	Bâtiments remarquables (art L151-19 du C.U.)		
	Prescriptions linéaires		Fond de plan
	Éléments du paysage (linéaire) (art L151-23 du C.U.)		Réseau routier
	Linéaire commercial (art L151-16 du C.U.)		Autoroute
	Chemin (art L151-38 du C.U.)		Réseau principal
			Réseau secondaire
	Prescriptions surfaciques		Cours d'eau
	Espace boisé classé (art L113-1 du C.U.)		Permanents
	Emplacement réservé (art L151-41 du C.U.)		Intermittents
	Espaces verts d'intérêt écologique (Élément du paysage) (art L151-23 du C.U.)		Limites communales
	Ensemble bâti d'intérêt (art L151-19 du C.U.)		Limites cadastrales
	Jardin (art L151-23 du C.U.)		Bâtiments
	Marge de recul de 75m autour de la D673 (loi Barrière) (art L151-18 du C.U.)		Surfaces en eau
	Secteur avec limitation de la constructibilité ou d'occupation pour des raisons de nuisances ou de risques (art R151-31 du C.U.)		
	Bâtiment susceptible de changer de destination (art L151-11 du C.U.)		
	Zones humides (Espaces remarquables) (art L151-23 du C.U.)		
	Secteur d'implantation des bâtiments des STECAL (art L151-13 du C.U.)		

Libellé	Numéro	Bénéficiaire	Surface en m²
Trottoir	cou1	Commune de Courtefontaine	99,17
Création d'un parking	cou2	Commune de Courtefontaine	451,55
Création d'un chemin	cou3	Commune de Courtefontaine	284,10

Numéro	Libellé
1	Calvaire
2	Calvaire
3	Calvaire
4	Calvaire
5	Calvaire
6	Lavoir & Fontaine
7	Chapelle

